

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2019  
(OR. en)

8105/19

CLIMA 100  
ENV 376  
TRANS 244  
MI 327  
ENT 98  
DELA CT 101

**NOTE POINT "I/A"**

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| N° doc. Cion: | 7371/19 - C(2019) 1710 final + ADD 1 - Annexe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Objet:        | RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION du 7.3.2019 modifiant les annexes I et II du règlement (UE) n° 510/2011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la surveillance des émissions de CO <sub>2</sub> des véhicules utilitaires légers neufs ayant fait l'objet d'une réception par type multiétape<br>– Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué |

1. La Commission a présenté au Conseil l'acte délégué visé en objet<sup>1</sup>, conformément à la procédure prévue à l'article 290 du TFUE et, en particulier, à l'article 8, paragraphe 9, deuxième alinéa, et à l'article 13, paragraphe 6, quatrième alinéa, du règlement (UE) n° 510/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les véhicules utilitaires légers neufs dans le cadre de l'approche intégrée de l'Union visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules légers<sup>2</sup>. La Commission ayant notifié cet acte délégué le 7 mars 2019, le Conseil peut exprimer des objections à son égard jusqu'au 7 mai 2019.

<sup>1</sup> Doc. 7371/19 + ADD 1.

<sup>2</sup> JO L 145 du 31.5.2011, p. 1.

2. Le groupe "Environnement" a examiné l'acte délégué dans le cadre d'une procédure écrite informelle et est convenu que le Conseil n'avait pas de raison d'exprimer des objections à son égard.
  3. Il est dès lors suggéré que le Coreper recommande au Conseil de confirmer qu'il n'a pas l'intention d'exprimer d'objections à l'égard de l'acte délégué et que la Commission et le Parlement européen en seront informés. Il en résulte que, sauf objection du Parlement européen à l'égard de cet acte délégué, celui-ci sera publié et entrera en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 2 du règlement délégué.
-